

37656 - La pose du DIU prolonge les menstrues

La question

Avant l'installation du DIU, le cycle menstruel durait six jours. Après son installation, le cycle passe à 9 jours. Comment envisager le jeûne et la prière pendant les jours de plus ?

La réponse détaillée

La prolongation qui résulte de l'installation du DIU fait partie du cycle et empêche l'intéressée d'observer le jeûne et la prière avant de recouvrer sa propreté.

Cette question a été posée à Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) en ces termes : voici une femme qui a cessé de prier pour avoir provoqué la prolongation de son cycle... doit-elle rattraper les prières non effectuées ? Il y a répondu ainsi : « La femme ne rattrape pas les prières pour avoir provoqué le déclenchement des menstrues. En effet, les dispositions qui régissent les menstrues sont liées à l'apparition de celles-ci (et non à leur cause). De même que le blocage des règles permet d'observer le jeûne et la prière, de même leur déclenchement provoqué des menstrues a les mêmes effets que leur déroulement normal. A ce propos, le Très Haut a dit : **«Et ils t' interrogent sur la menstruation des femmes. - Dis: "C' est un mal. Eloignez- vous donc des femmes pendant les menstrues, et ne les approchez que quand elles sont pures. Quand elles se sont purifiées, alors cohabitez avec elles suivant les prescriptions d' Allah car Allah aime ceux qui se repentent, et Il aime ceux qui se purifient". »** (Coran, 2 : 222). Chaque fois que l'impureté apparaît, les dispositions s'y appliquent et quand elle n'apparaît pas, elles ne s'appliquent pas.

Fatawa arkane al-islam, p. 254. Allah le sait mieux.